

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'HOSTELLERIE DE LA TOUR

Samedi 19 avril 2025

Séance tenue au siège social de l'association, 7 rue du Commerce 58190 MONCEAUX-Le-COMTE

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 avril à 15H00, les personnes signataires de la présente qui sont les membres de l'association Hostellerie de la Tour se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de l'association, à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous.

Madame Gertrude DODART, présidente après avoir validé les pouvoirs et la feuille de présence, déclare que les conditions sont réunies pour tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle avec 24 personnes présentes ou représentées.

Madame Carole TABOUREUR, membre du Conseil d'administration est élue secrétaire de séance.

Après lecture de l'ordre du jour et commentaires sur le compte rendu relatif à l'activité passée et aux perspectives d'avenir la présidente Gertrude DODART soumet aux adhérents les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, et validés en CA le 11 janvier 2025, elle soumet le rapport financier et présente les budgets prévisionnels.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 30 mars 2024
2. Présentation et approbation du rapport d'activité 2024
3. Présentation et approbation du bilan financier 2024
4. Présentation et approbation du projet de budget 2025
5. Quitus à la présidence
6. Election de nouveaux membres au Conseil d'administration (rappel : trois possibles avec motivation par courrier)
7. Validation de : la charte nationale CNL, du renouvellement de la charte régionale de la laïcité, déclaration de développement durable pour le festival
8. Questions diverses : produits dérivés, appel à artistes, agenda détaillé, anthologie, membres

APRES UN ECHANGE DE VUES, LES RESOLUTIONS SUIVANTES SONT ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Le rapport financier et le rapport d'activité tels qu'ils sont présentés à l'assemblée sont adoptés à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les membres de l'assemblée générale ordinaire après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2024 les approuvent et donnent à la Présidente et à la Trésorière quitus pour leur gestion passée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 font ressortir un résultat net comptable de zéro, aucune affectation n'est à effectuer. Le projet et le budget prévisionnel 2025 sont validés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Suite à l'annonce faite de trois places disponibles au sein du Conseil d'administration, Jules VALLAURI a adressé sa candidature par écrit selon la procédure requise. Après lecture de son argumentaire et le constat du maintien des autres administrateurs, le conseil d'administration passe donc de 7 à 8 personnes, avec le renouvellement des précédents administrateurs. Cette décision concernant l'administration de l'association est prise à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Validation à l'unanimité de la charte nationale CNL, du renouvellement de la charte régionale de la laïcité, de la convention d'occupation des lieux, du règlement intérieur, du contrat d'engagement républicain pour l'année 2025, de la déclaration régionale de développement durable pour le festival Nature en Livres tels qu'ils figurent sur le site de l'association.

SIXIEME RESOLUTION

Validation à l'unanimité concernant les adhésions.

Le montant des cotisations des adhésions à l'Hostellerie de la Tour est maintenu pour 2025. Au cours de ce premier trimestre 2025, nous avons déjà enregistré des adhésions par la plate-forme Billetweb et reçue d'autres par courrier et par courriel. Les adhésions de l'Hostellerie de la Tour auprès des organismes suivants sont validées et confirmées pour 2024, à savoir : l'Agence Livre et lecture en Bourgogne Franche Comté, la Fédération nationale des maisons d'écrivain et des patrimoines littéraires, l'association nationale Humanité et Biodiversité rattachée à France Nature Environnement, la Société d'histoire Naturelle d'Autun – office français de la biodiversité, la Camosine - Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre et Bourgogne Franche Comté Nature. Pour la Société Artistique et Scientifique de Clamecy en légère refonte, on verra en 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Présidente et le Secrétaire.

La présidente

Gertrude DODART



La secrétaire de séance

Carole TABOUREUR

